

N. Réf. :CODEP-CHA- 2010-037989

Châlons, le 8 juillet 2010

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de  
Production d'Electricité  
BP 174  
08600 CHOOZ

**OBJET : Inspection n° INS-2010-EDFCHZ-0012 au CNPE de Chooz**  
"Radioprotection – chantiers de prestataires gammagraphie"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue par la loi n° 2006-286 du 13 juin 2006, une inspection a eu lieu le 6 juillet 2010 au CNPE de Chooz sur le thème « Radioprotection – chantiers de prestataires gammagraphie ».

A la suite des constatations faites par les inspecteurs à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

**Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 6 juillet 2010 sur le CNPE de Chooz avait pour but d'observer sur le terrain la préparation et la surveillance réalisée par l'exploitant à l'occasion des chantiers de gammagraphie confiés aux prestataires pendant la visite décennale de la tranche 1.

Les inspecteurs ont assisté aux conclusions de la réunion quotidienne de présentation des tirs radiographiques prévus le lendemain ou de validation de ceux planifiés pendant les 24 heures suivantes. Ils se sont fait rappeler le rôle de chacun des acteurs dépendants du CNPE au sujet de la radiographie industrielle sur le site.

Ils sont ensuite allés visiter les chantiers de gammagraphies des différentes soudures des 4 sous-ensembles de tuyauteries vapeur de contournement total à l'atmosphère du groupe turboalternateur de la tranche 1. L'inspection s'est terminée par un examen du local sécurisé d'entreposage des sources de site et des registres de gestion associés.

La surveillance des tirs est apparue en progrès par rapport à la précédente inspection sur le thème. Les inspecteurs ont retiré une impression satisfaisante de cette inspection.

**A. Demandes d'actions correctives**

Néant

**B. Compléments d'information**

Néant

**C. Observations**

Les inspecteurs ont observé que vous utilisiez des panneaux de coussins de plomb sur châssis vertical mobiles de 2 à 3 m de long sur 1,5 à 2 m de haut pour protéger les opérateurs au moment des tirs gammagraphiques. Ceci constitue une bonne pratique qu'il conviendra de généraliser

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Président de l'ASN et par  
délégation,  
L'Adjoint au Chef de Division,

Signé par :

A. THIZON